

## COMMUNE DU HAILLAN

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU HAILLAN

SÉANCE DU 28 DECEMBRE 2016

Aujourd'hui vingt huit décembre de l'An Deux Mille Seize, à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune du HAILLAN s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

|                         |                  |
|-------------------------|------------------|
| DATE DE CONVOCATION     | 19 Décembre 2016 |
| CONSEILLERS PRÉSENTS    | 22               |
| CONSEILLERS REPRÉSENTÉS | : 27             |
| CONSEILLERS ABSENTS     | : 1              |
| MAJORITÉ REQUISE        | : 14             |
| QUORUM                  | : 14             |

**MAIRIE DU HAILLAN**

Cette séance a été présidée par le Maire, Monsieur Jean-Claude Conte, assisté de Monsieur Eric Fabre, adjoint au Maire, et de Monsieur Jean-Michel Bousquet, adjoint au Maire. Le Conseil Municipal a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

#### PRÉSENTS A LA SÉANCE :

Mme KISS, Maire

M. FABRE, M. CONTE, Mme SAVIGNAC, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, M. DUCLOS, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, M. GHILLAIN, M. ROUZE, Mme PROKOFIEFF, Mme VINCLAIR, M. BRUNEL, Mme SARLANDIE, M. DUPUY-BARTHERE, Mme GOURVENNEC, M. CHAIGNE, Mme SAINT GENEZ, M. FOURCAUD, M. DAUTRY, M. CHARPENTIER, Mme AJELLO

#### EXCUSES :

Madame GUERE

Monsieur BOUYSSOU

Madame VASQUEZ

Monsieur GUITTON

Madame FRANCOIS

procuration à Andréa KISS

procuration à Eric FABRE

procuration à Jean-Claude CONTE

procuration à Monique DARDAUD

procuration à Jean-Michel BOUSQUET

#### ABSENTE :

Mme SEN

LA SEANCE EST OUVERTE

**N° 120/16 – ECLAIRAGE PUBLIC RUE MERMOZ (de Moulineau à Avenue Pasteur)**  
**– CONVENTION DE MODALITES FINANCIERES DE PRISE EN CHARGE PAR**  
**BORDEAUX METROPOLE, D'OUVRAGES DE COMPETENCE COMMUNALE**  
**Rapporteur : Monsieur CONTE**

**VOTE : UNANIMITE**

A l'occasion de la requalification voirie de la rue de Jean Mermoz (depuis rue du Moulineau jusqu'à l'Avenue Pasteur) par Bordeaux Métropole, il s'avère nécessaire, dans un souci de cohérence, mais aussi pour coordonner les interventions, optimiser les investissements publics et limiter la gêne des riverains ou des usagers, que la Commune du HAILLAN assure conjointement les travaux d'Eclairage Public.

Dans ce contexte, il est proposé de solliciter Bordeaux Métropole Responsable des Espaces Publics et plus particulièrement des espaces viaires, pour participer financièrement à la réalisation des ouvrages d'Eclairage Public.

Bordeaux Métropole a la possibilité en application de l'article L 5215-26 du CGCT d'aider financièrement la commune pour la réalisation de ces ouvrages

Le Conseil Municipal,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**SOLLICITE** Bordeaux Métropole pour le versement d'un fond de concours sur l'opération d'éclairage public de la Rue Jean Mermoz plafonné à 42 013,98 € H.T. sur la base du coût prévisionnel des travaux.

**AUTORISE** Madame le MAIRE à signer la convention correspondante selon le modèle ci annexé.

**PRECISE** que le montant des subventions perçues sera inscrit en recette au budget de l'exercice 2017.

Fait et délibéré le 28 décembre 2016

Pour expédition conforme

Le Maire,



Andréa KISS